



Droit de garde pendant le pont de l'ascension

Par **CHRISTELLE1078**, le **20/05/2011** à **22:29**

Bonjour,

Mon ex mari dispose d'un droit de visite pour les week ends du vendredi 19h au dimanche 19h un week end sur 2 et l'éventuel jour férié le précédent ou le prolongeant , cette année il a la garde pour le week end du vendredi 03 juin 19h au dimanche 05 juin 19h mais voilà mon fils n'a pas école le mercredi le jeudi est férié et le vendredi mon fils fait le pont, alors je souhaiterais savoir quand commence le week end de mon ex mari.

Merci pour votre réponse

Cordialement

Par **mimi493**, le **20/05/2011** à **22:36**

Il suffit de lire le jugement, il est question de jour férié le jour d'avant (vendredi) ou d'après (lundi), donc ça ne concerne pas le jeudi de l'ascension

Par **CHRISTELLE1078**, le **20/05/2011** à **22:40**

C'est bien ce que je pensais le vendredi est un jour chome et non férie merci j'avais besoin d'une confirmation donc il viendra le chercher le vendredi soir 19h